



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 25 JUILLET 2019**

Présents :

Alain ROUX, Héloïse BRUN, Emmanuelle DALLA COSTA, François DALLA COSTA, José FRANCO, Christian HENON, Vincent MASSARIA, Patrick MOLENE, Sylviane NOËL, Magali NOIR.

Secrétaire de séance :

Emmanuelle DALLA COSTA.

Début de la séance à 18h.

Répartition dérogatoire du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

La provision réalisée au budget primitif 2019 pour le règlement par la 2CCAM de sa part de FPIC était de 615 000€. La contribution réelle étant de 570 658€, il est proposé que la 2CCAM prenne en charge une partie du FPIC des communes de Nancy sur Cluses, Mont-Saxonex, Le Reposoir et Saint-Sigismond à hauteur de la différence de montant soit 44 342€.

Il est donc proposé la répartition suivante :

Communes	FPIC en €	Prise en charge par la 2CCAM	Répartition libre en €
ARACHES	345 085	/	345 085
CLUSES	944 721	/	944 721
MAGLAND	188 004	/	188 004
MARNAZ	309 583	/	309 583
MONT SAXONEX	58 644	23 973	34 671
NANCY SUR CLUSES	15 311	5 826	9 485
LE REPOSOIR	17 444	6 926	10 518
SAINT SIGISMOND	24 113	7 617	16 496
SCIONZIER	436 501	/	436 501
THYEZ	376 777	/	376 777
2CCAM	570 658	44 342	615 000
TOTAL	3 286 841		3 286 841

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette répartition à l'unanimité.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Contrat global de bassin versant pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – juin 2022 : approbation du contrat, demande de subvention et engagement :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance et à approuver le projet de Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – Juin 2022,
 - de mettre en œuvre l'action B18 relative au renouvellement des canalisations d'eau potable de Nancy sur Cluses,
 - d'approuver ses modalités de fonctionnement et notamment son livret 1 « engagement des partenaires »,
 - d'autoriser le Maire ou son représentant à transmettre cette délibération au SM3A,
 - d'autoriser la 2CCAM à solliciter les subventions afférentes pour la mise en œuvre de son opération auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des autres partenaires potentiels,
 - d'autoriser le Maire, ou le président de la 2CCAM (Co-maître d'ouvrage) à signer tout document afférent, ainsi que tout bilan annuel à transmettre en vue du suivi du contrat.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Etat d'assiette 2020 bois :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'Etat d'assiette des coupes 2020 proposées par l'ONF. Compte tenu des dégâts occasionnés lors de la tempête du 1^{er} et 2 juillet 2019, seule la parcelle 60 d'un volume de 484m³ sera concernée.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Attribution de subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite soutenir les associations de la commune. Après examen des demandes, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

- Bibliothèque « Point Virgule » : 750€
- Souvenirs français : 100€
- Ski Club Nancéen : 500€
- Lou p'tious : 1 200€
- Romme 1300 : 500€ + 366€ (reversement prix forfaits)
- Du Haut des Fayards : 500€

Désignation cadastrale des parcelles sur lesquelles le régime forestier va s'appliquer :

Au cours de plusieurs prospections réalisées sur la commune, la possibilité d'appliquer le régime forestier sur certaines parcelles communales a pu être observé. Le Conseil Municipal demande l'application de ce régime pour les parcelles suivantes :

Parcelles	Surface totale de la parcelle en Ha	Surface proposée pour l'application du RF en Ha
A 831	1.7216	1.7216

A 835	0.0849	0.0849
A 1820	0.7844	0.7844
A 1822	1.2375	1.2375
A 1823	0.4064	0.4064
A 1827	1.6084	1.6084
A 1828	1.9611	0.9
A 1840	2.0175	0.7
B 2101	8.9521	0.5
B 2704	8.4751	1.6

Projet « écoles numériques innovantes et ruralité » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le but de ce projet est d'intégrer l'usage du numérique dans les pratiques quotidiennes des élèves et des enseignants. Le projet d'investissement de la commune comprend l'acquisition d'un vidéo projecteur interactif, de huit tablettes tactiles et de trois robots. La subvention représente 50% de la dépense engagée soit 2 003.52€ pour un montant total de 4 007.04€.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'académie de Grenoble.

Demande de subvention à la région :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la tempête qui a eu lieu entre le 1^{er} et 2 juillet 2019 a occasionné des catastrophes au niveau de notre forêt. Ces travaux exceptionnels représentent un montant de 89 600€ HT qui dépasse la capacité financière de notre commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette opération et sollicite une subvention auprès de la région.

Questions diverses :

Tourisme : le sentier thématique a été installé, son inauguration aura lieu à l'automne. La date reste à déterminer.

Voirie : les travaux sur le mur de soutènement Chemin de la Marquisade sont terminés. La commune envisage de faire installer deux nouvelles bornes incendie Chemin du Carré et Chemin des Rirets.

Urbanisme : suite au départ d'Héloïse BRUN, la commission urbanisme sera reprise en charge par Magali NOIR et Emmanuelle DALLA COSTA.

Bois : la parcelle 62 d'un volume de 1 148m³ a été vendue pour un montant de 53 374€.

Fin de la séance à 19h30.